



APPEL D'OFFRES OUVERT – SÉLECTION D'UN PRESTATAIRE POUR ASSURER LE GARDIENNAGE ET LA SÉCURITÉ DES LOCAUX DE L'ONG CHAI BÉNIN

Date	13 mai 2026
Objet	Sélection d'un prestataire pour assurer le gardiennage et la sécurité des locaux de l'ONG CHAI Bénin
Référence	AOO-OPS BJ/2026/001 – Sélection d'un prestataire pour assurer le gardiennage et la sécurité des locaux de l'ONG CHAI Bénin
Autorité contractante	CHAI Bénin
Type de marché	Service
Nature des prix	Contrat à prix forfaitaire
Durée du contrat	12 mois avec possibilité de renouvellement
Délai de soumission	01 juin 2026 à 18h00 (heure locale)

I. PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION ET CONTEXTE

CHAI est une organisation mondiale de santé qui s'est engagée à sauver des vies et à réduire le fardeau de la maladie dans les pays à faible et moyen revenu, tout en renforçant la capacité des gouvernements et du secteur privé de ces pays à créer et à maintenir des systèmes de santé de qualité qui peuvent réussir sans notre aide. Pour plus d'informations, veuillez consulter : <http://www.clintonhealthaccess.org>

Pour des besoins opérationnels de notre bureau à Cotonou, nous invitons les prestataires qualifiés et éligibles pour les services de gardiennage, de sécurité et de surveillance à soumettre une offre pour les prestations de gardiennage, de sécurité et de surveillance des locaux de CHAI Bénin.

II. NATURE DES PRESTATIONS

Les présents termes de référence concernent le gardiennage et la sécurité du personnel, du bureau, des locaux, des équipements de CHAI Bénin, d'une part, et la sécurité des parkings d'autre part.

La composition de la prestation est définie dans le chapitre « MISSION DU PRESTATAIRE ».

Les sociétés de gardiennage doivent soumettre une offre pour l'ensemble des services énumérés. La société de gardiennage qui exerce ses activités toute l'année, tous les jours de la semaine 24h/24 est chargée de la surveillance et de la sécurité de l'ensemble des locaux sous sa responsabilité.

La société de gardiennage devra mettre à disposition un superviseur, interlocuteur de CHAI Bénin. Le superviseur pourra être joint à tout moment 24h/24.

III. LIEU D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

Les services doivent être fournis dans les locaux de CHAI Bénin sis au Boulevard de la Marina, Complexe CenSad, Cité Laico, à côté du Sofitel Hôtel, Cotonou.

Le gardiennage doit être assuré de jour et de nuit, les jours ouvrés et les jours fériés.

IV. MISSIONS DU PRESTATAIRE

La société de gardiennage mettra à la disposition de CHAI trois (3) agents, dont un (1) agent de jour qui assurera la garde de 07h00 à 19h00 et deux (2) agents de nuit qui assureront la garde de 19h00 à 07h00 du matin. Le personnel du prestataire doit assurer la sécurité 24h/24, y compris les samedis, les dimanches et les jours fériés. À cet effet, leurs missions concernent tous les aspects humains touchant à la sécurité et à la sûreté du site, à travers les différentes composantes du dispositif en place. Leur mission est déclinée en deux (2) activités, ci-après :

A. Gestion et contrôle des flux

- Le filtrage à l'entrée des usagers (personnel interne, coursiers ou livreurs, entreprises extérieures pour travaux, visiteurs) et des véhicules autres que ceux du personnel ;
- L'accueil des visiteurs et des prestataires de services (un badge visiteur leur sera remis contre une pièce d'identité qui sera conservée durant la durée de leur visite dans les locaux de CHAI Bénin et restituée à leur sortie après remise du badge) ;



CLINTON HEALTH ACCESS INITIATIVE (CHAI) – BÉNIN

- Le contrôle à l'entrée et à la sortie des visiteurs, du personnel en procédant à une vérification d'identité ;
- La sécurité du personnel, des usagers et des biens du bureau ;
- Des rondes de jour et de nuit dans la cour, dans les bâtiments, les couloirs situés entre les bâtiments et les clôtures ;
- La sécurité des véhicules à quatre roues et à deux roues du personnel dans les parkings prévus par l'administration de CHAI Bénin ;
- La rédaction du registre de main courante et sa soumission journalière avec signature. Cette main courante sera remplie quotidiennement par l'agent qui y mentionnera son nom, la date et l'heure de prise de service, l'heure de départ et de retour des rondes. Les événements devront être notés. L'agent sur place signalera par écrit toute anomalie relevée au cours d'une ronde, en se conformant aux consignes particulières.

B. Surveillance et intervention

- Surveillance générale contre les risques d'incendie, d'intrusion, de vol, de vandalisme, et le contrôle des zones protégées ;
- Exploitation des équipements de surveillance (détection incendie, contrôle d'accès et vidéosurveillance si applicable) ;
- Réaction aux alarmes de sécurité ;
- Lancement des processus d'alerte sûreté (appel police, appel pompiers).

À la fin de chaque mois, un rapport mensuel est produit pour communiquer les informations au Responsable de CHAI Bénin.

En outre, un état journalier succinct des événements (anomalies et/ou manifestations) constatés durant la nuit et le jour devra être dressé et remis à la Direction de CHAI Bénin.

C. Matériel minimum requis

Le soumissionnaire doit établir qu'il dispose du matériel ci-dessous et en fournir la preuve dans son dossier technique :

- Tenues de vigiles ;
- Casquettes ;
- Bombes lacrymogènes ;
- Ceinturons munis de porte-bombes lacrymogènes et porte-matrasques ;
- Moto de liaison ;
- Matrasques ;
- Chaussures de sécurité ;
- Sifflets ;
- Torchés ;
- Fournitures de fonctionnement (stylo, registre, règle, ramette de papier, main courante, etc.).

V. MESURES GÉNÉRALES

- La société de gardiennage est responsable de son personnel, mais les gardiens devront se conformer à la réglementation en vigueur de CHAI Bénin en ce qui concerne la protection et la sécurité.
- La société de gardiennage est responsable de toutes les charges sociales concernant son personnel (salaire, déclaration de la Caisse Sociale, accident de travail, assurance santé, etc.) et devra en fournir la preuve. En outre, obligation sera faite à la société de fournir la preuve du paiement régulier des salaires de ses agents. Ces salaires devront être d'un niveau mensuel raisonnable et acceptable par CHAI Bénin et la décomposition des coûts de personnel sera indiquée par la société.
- La société de gardiennage est tenue de contracter une assurance couvrant tous les risques auxquels ses employés pourraient être directement exposés du fait de leur activité et auxquels ses clients pourraient être exposés du fait d'une défaillance avérée du système de gardiennage mis en place.
- En cas d'incident, la société doit être en mesure d'intervenir instantanément. Elle s'engage à envoyer un élément d'intervention dans un délai maximum de 10 minutes après réception de l'alerte la nuit (entre 20h00 et 06h00) et dans un délai maximum de 20 minutes le jour. Elle s'engage également à déférer aux autorités compétentes toute personne interpellée par ses équipes.



CLINTON HEALTH ACCESS INITIATIVE (CHAI) – BÉNIN

- La société de gardiennage doit établir un protocole d'intervention avec les forces de sécurité.
- La société de gardiennage est tenue de fournir un rapport aux responsables de CHAI Bénin dans les 24 heures qui suivent l'incident.
- Veiller à la bonne garde des meubles et immeubles et en interdire l'accès à toute personne non autorisée.
- Mettre à la disposition du client uniquement du personnel qualifié.
- Remplacer immédiatement et sans condition tout agent défaillant.
- Assurer le contrôle des agents ; fournir au personnel affecté auprès du client une tenue correcte (uniforme, chaussures, ...) et du matériel (lampe torche de type MAGLITE photovoltaïque ou antidéflagrante ; sifflet ; matraque ...).

VI. CONDITIONS DE SERVICE

Chaque gardien de la société travaillera suivant le rythme des 2x12h (07h00/19h00 – 19h00/07h00), six jours par semaine, les roulements entre gardiens étant souhaités d'une semaine sur l'autre.

La société mettra en place un système de contrôle aléatoire des sites 24h/24, 7 jours/7 avec un système d'intervention immédiate.

La société doit disposer d'un système de communication offrant des liaisons fiables en toutes circonstances, 24h/24, entre tous les acteurs.

La société de gardiennage doit payer à chaque agent un salaire supérieur ou égal au SMIG admis au Bénin.

Le titulaire doit souscrire une assurance auprès d'une compagnie agréée, incluant :

- Une Responsabilité Civile Chef d'Entreprise, couvrant la responsabilité pour tous dommages survenus, causés par lui-même ou par son personnel ;
- Une Assurance des Biens, couvrant les équipements et biens utilisés pour les services de sécurité, avec une protection contre le vol, l'incendie et les dommages matériels, y compris une couverture pour le remboursement en cas de vols ou de dommages causés par le manquement du personnel de sécurité.

VII. PRIX DE LA PRESTATION

Ce marché sera un contrat à prix forfaitaire. Les offres soumises doivent rester valables pour une période minimale de 90 jours.

Pendant la durée du contrat, les prix fixés devront être fermes et ne seront pas sujets à une augmentation.

Le paiement sera effectué tous les trimestres suite à la soumission de la facture et des pièces justificatives, notamment le rapport de prestation approuvé par CHAI Bénin.

VIII. CONDITIONS DE SOUMISSION

Pour que leurs dossiers soient examinés, les soumissionnaires doivent fournir les éléments suivants :

Calendrier prévisionnel de l'appel d'offres :

Étape	Date / Heure
Publication de l'appel d'offres	13 mai 2026
Date limite de réception des questions écrites	22 mai 2026 à 12h00 (heure locale)
Publication des réponses aux questions	26 mai 2026
Date limite de dépôt des offres	01 juin 2026 à 18h00 (heure locale)
Notification d'attribution (estimée)	15 juin 2026
Démarrage des prestations (date probable)	01 juillet 2026

A. Dossier Administratif

#	Intitulé du document à fournir	Observations
1	La lettre de soumission	Obligatoire
2	Une copie du registre du commerce	Obligatoire
3	Une copie lisible du numéro IFU	Obligatoire
4	Une attestation de situation fiscale datant de moins de 6 mois à la date de dépôt des soumissions	Obligatoire



CLINTON HEALTH ACCESS INITIATIVE (CHAI) – BÉNIN

5	Attestation de non-faillite datant de moins de 6 mois à la date de dépôt des soumissions	Obligatoire
6	Nom et contact du Représentant Légal ou passeport du 1er Représentant	Obligatoire
7	Une copie du RIB du compte au nom de l'entreprise	Obligatoire
8	Preuves de déclaration et cotisations CNSS des agents proposés	Obligatoire

NB : Tout document copié, scanné ou soumis devra être lisible pour être considéré.

B. Dossier Technique

#	Désignation	Observations
1	La lettre de soumission	Obligatoire
2	Organisation et méthodologie de travail proposée (descriptif de la méthode mise en place pour la sécurité des lieux, roulements des agents de garde, contrôles, moyens utilisés)	Obligatoire
3	La liste du matériel et de l'outillage à déployer sur le site (voir tableau page 2)	Obligatoire
4	Une note confirmant la disponibilité du prestataire pour une installation immédiate avec ses équipes après notification dans le cas où il serait retenu	Obligatoire
5	Trois (3) différentes attestations de service fait ou d'attribution de marchés ou de contrats, ou de bonne fin d'exécution datant des 5 dernières années avec des organismes similaires à CHAI (Organisation Internationale)	Obligatoire
6	Une attestation d'autorisation d'exercer la fonction de gardiennage indiquant que le soumissionnaire est habilité à délivrer la prestation	Obligatoire
7	Une attestation d'assurance responsabilité civile gardiennage	Obligatoire
8	Les CV, diplômes et preuves d'expériences des équipes proposées	Obligatoire
9	Une adresse physique + plan de situation géographique de l'entreprise	Obligatoire

C. Offre Financière

#	Détails de l'offre financière	Observations
1	Lettre de soumission financière	Obligatoire
3	Bordereau des prix unitaires en FCFA	Obligatoire
4	Délai de validité des offres	Obligatoire
5	Confirmation de modalité de paiement : 100% par trimestre	Obligatoire

IX. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

A. Confidentialité

Toutes les informations échangées dans le cadre du présent appel d'offres sont strictement confidentielles. Le soumissionnaire s'engage à ne pas divulguer à des tiers les informations relatives à CHAI Bénin obtenues à l'occasion de la préparation de son offre. Les informations que le soumissionnaire considère comme confidentielles ou propriétaires doivent être clairement identifiées comme telles dans son offre ; elles seront traitées de manière confidentielle par CHAI et utilisées uniquement aux fins d'évaluation.

B. Non- engagement de CHAI

La présente consultation n'engage en aucune manière CHAI à attribuer un marché ou à financer un soumissionnaire. CHAI ne s'engage pas à rembourser les coûts liés à la préparation et à la soumission des offres. Tous les coûts liés à la préparation de l'offre sont à la charge exclusive du soumissionnaire. CHAI se réserve le droit de ne donner aucune suite à la présente consultation, d'attribuer le marché en tout ou partie, ou d'attribuer plusieurs marchés.

C. Certification d'éligibilité et de non-sanction

En soumettant une offre, le soumissionnaire certifie que son organisation, ses dirigeants, ainsi que ses cadres et personnels clés ne font l'objet d'aucune mesure de débarquement, de suspension, d'exclusion ou de sanction prononcée par une autorité publique, une organisation internationale ou un bailleur de fonds, et ne figurent sur aucune liste de surveillance ou de sanctions (notamment les listes des Nations Unies, de l'Union européenne, de l'OFAC, de la Banque mondiale ou de tout autre organisme similaire). Toute déclaration inexacte entraîne la disqualification immédiate de l'offre et, le cas échéant, la résiliation du contrat.



CLINTON HEALTH ACCESS INITIATIVE (CHAI) – BÉNIN

D. Conflits d'intérêts

Le soumissionnaire doit divulguer toute relation personnelle, familiale ou financière étroite avec un membre du personnel de CHAI ou avec tout autre soumissionnaire au présent appel d'offres. À cette fin, le soumissionnaire remplit et signe le formulaire de déclaration de conflits d'intérêts joint en Annexe B. Tout conflit d'intérêts non divulgué entraîne la disqualification.

X. ÉVALUATION DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

La méthode d'évaluation est celle fondée sur la qualité et le coût (SFQC). L'offre technique est pondérée à 75% et l'offre financière à 25%. L'évaluation des offres sera conduite en trois étapes :

- La phase de l'examen préliminaire qui consistera à vérifier la présence matérielle et l'exhaustivité des pièces administratives demandées.
- La phase de l'évaluation technique : une offre pour être jugée conforme doit obtenir une note technique minimale de 70 points/100. Les offres n'ayant pas obtenu cette note minimale ne seront pas retenues pour la suite de l'évaluation.
- L'évaluation financière : elle portera sur les éléments suivants : lettre de soumission financière, bordereau des prix de service en FCFA, délai de validité des offres, confirmation de modalité de paiement : 100% par trimestre.

L'évaluation des offres techniques et financières reposera sur les critères ci-dessous :

N°	Critères d'évaluation	Max points
I	ÉVALUATION TECHNIQUE	
A	CONFORMITÉ LÉGALE ET RÉGLEMENTAIRE	10 points
	Une attestation d'autorisation d'exercer la fonction de gardiennage	5
	Une attestation d'assurance responsabilité civile gardiennage	5
B	EXPÉRIENCE GÉNÉRALE DU SOUMISSIONNAIRE	15 points
	Moins d'un an d'expérience : 0 pt	0
	01 an à moins de 2 ans : 2 pts	2
	02 ans à moins de 3 ans : 3 pts	3
	03 ans à moins de 5 ans : 5 pts	5
	05 ans à moins de 6 ans : 10 pts	10
	06 ans et plus : 15 pts	15
C	EXPÉRIENCE SPÉCIFIQUE DU SOUMISSIONNAIRE	15 points
	Exécution satisfaisante de prestations de services de gardiennage au cours des 3 dernières années (2023-2024-2025). Joindre une attestation de bonne fin ou tout autre document justifiant de la bonne réalisation. 5 points par prestation similaire déjà réalisée.	15
D	ORGANISATION ET MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL PROPOSÉE	25 points
	La lettre de soumission	3
	Pertinence et cohérence de la méthodologie de travail proposée	10
	Calendrier détaillé et rotation des équipes	5
	Une adresse physique + plan de situation géographique de l'entreprise	2
	Note confirmant la disponibilité pour une installation immédiate après notification	5
E	COMPOSITION DE L'ÉQUIPE	16 points
	Superviseur d'équipe	1
	Équipe de jour (1 agent)	1
	Équipe de nuit (2 agents) – 1 point par agent	2
	CV, diplôme et preuve d'expériences du superviseur d'équipe (2 points par élément)	9
	CV, diplôme et preuves d'expériences des équipes de garde (2 pts/élément pour l'équipe de nuit, 1 pt/élément pour l'équipe de jour)	3
F	CONDITIONS SOCIALES DES AGENTS	9 points
	Preuves de déclaration et cotisations CNSS des agents	5
	Preuves de souscription à une assurance santé des agents	4
G	LISTE DE MATÉRIELS (cf. tableau)	10 points
	1 point par matériel proposé en cohérence avec la liste fournie. 0 point pour les matériels non proposés.	10
	SOUS-SCORE TOTAL 1	100



CLINTON HEALTH ACCESS INITIATIVE (CHAI) – BÉNIN

II	ÉVALUATION FINANCIÈRE	
A	La lettre de soumission	5
B	Bordereau des prix de services en FCFA	10
C	Offre financière moins-disante	50
D	Délai de validité des offres	20
E	Confirmation de modalité de paiement : 100% par trimestre	15
	SOUS-SCORE TOTAL 2	100

Une offre pour être jugée conforme doit obtenir une note technique minimale de 70 points/100. Les offres n'ayant pas obtenu cette note minimale ne seront pas retenues pour la suite de l'évaluation.

Le marché sera attribué à l'offre ayant obtenu le score combiné le plus élevé (somme de la note technique pondérée et de la note financière pondérée).

XI. DATE DE PRISE D'EFFET

La date probable de prise d'effet du contrat sera : 01 juillet 2026.

Le contrat de gardiennage pourra être renouvelé pour une période ne dépassant pas 1 an. Le renouvellement est conditionné à une exécution satisfaisante des prestations.

XII. DEMANDE D'INFORMATIONS

Les demandes d'éclaircissement et les questions relatives à la présente demande de prix doivent être adressées par courriel à beninprocurement@clintonhealthaccess.org , **au plus tard le 22 mai 2026 à 12 heures précises, heure locale.**

Les propositions en réponse à la présente demande doivent être adressées par courriel à beninprocurement@clintonhealthaccess.org , au plus tard le 01 juin 2026 à 18 heures 00 minutes précises, heure locale. CHAI accusera réception de votre proposition par retour de courriel. Les propositions reçues après cette date ne seront pas acceptées.

Les offres doivent être soumises par voie électronique à beninprocurement@clintonhealthaccess.org avec en objet la mention : **AOO-OPS BJ/2026/001 – Sélection d'un prestataire pour assurer le gardiennage et la sécurité des locaux de l'ONG CHAI Bénin.**

Le courriel de transmission de la soumission doit comporter trois pièces jointes intitulées respectivement : **Dossier administratif – Dossier technique – Dossier financier.**



CLINTON HEALTH ACCESS INITIATIVE (CHAI) – BÉNIN

ANNEXE A : Formulaire de candidature (Lettre de soumission)

[Instructions au soumissionnaire : Tout soumissionnaire répondant au présent appel d'offres doit compléter, signer et dater ce formulaire. Il doit être joint à votre dossier accompagné de votre registre du commerce et des autres documents demandés.]

À l'attention de : CHAI Bénin – Service Procurement (beninprocurement@clintonhealthaccess.org)

Référence : AOO-OPS BJ/2026/001 – Sélection d'un prestataire pour le gardiennage et la sécurité des locaux de CHAI Bénin

Nom de l'entreprise : _____

Déclaration générale

Nous, soussignés, soumettons par la présente notre offre pour exécuter les prestations décrites dans l'appel d'offres référencé ci-dessus. Nous reconnaissons et acceptons l'ensemble des termes et conditions de l'appel d'offres. Nous certifions que notre organisation ainsi que nos dirigeants principaux et personnels clés sont éligibles à participer à cette procédure et ne sont pas débarrés, suspendus, exclus, ni inscrits sur une liste de surveillance ou de sanctions. Nous certifions en outre, à notre connaissance, n'avoir aucune relation personnelle, familiale ou financière étroite avec un membre du personnel de CHAI, un représentant de CHAI, ou un autre soumissionnaire au présent appel d'offres. Si nous venions à avoir connaissance d'un conflit d'intérêts potentiel, nous en informerions immédiatement ethics@clintonhealthaccess.org. Nous certifions également que notre registre du commerce et nos autres documents administratifs joints sont exacts et à jour auprès des autorités compétentes.

Notre offre demeure valable pour une période de 90 jours à compter de la date de soumission.

Informations générales de l'entreprise :

Renseignement	Réponse
Adresse du siège	
Téléphone	
Site internet (le cas échéant)	
Numéro de registre du commerce / IFU	
L'entreprise dispose-t-elle d'un compte bancaire ?	
Nom de la banque (le cas échéant)	
Brève description de l'entreprise	

Références (performances passées)

Nous fournissons ci-après trois (3) références pour des prestations similaires que CHAI pourra contacter à tout moment :

#	Client / Entité	Coordonnées du contact	Description de la prestation	Période
1				
2				
3				

Signatures des représentants habilités

Nom (en majuscules) : _____

Fonction : _____

Signature : _____

Date : _____

Cachet de l'entreprise :



CLINTON HEALTH ACCESS INITIATIVE (CHAI) – BÉNIN

ANNEXE B : Formulaire de déclaration de conflit d'intérêts des fournisseurs

Conduite éthique et conflits d'intérêts

Conformément à sa [politique en matière de conflits d'intérêts](#), CHAI s'engage à mener ses achats avec intégrité et à sélectionner ses fournisseurs et prestataires de manière objective. CHAI applique une politique de tolérance zéro pour les actes incluant, sans s'y limiter, la collusion entre prestataires, la soumission d'offres falsifiées, la corruption et/ou toute autre forme de fraude. Les prestataires se livrant à de tels actes seront disqualifiés des opportunités actuelles et futures. Il est interdit aux employés de CHAI et aux autres personnes agissant au nom de CHAI d'accepter ou de demander des pots-de-vin, des cadeaux, des honoraires ou tout autre objet de valeur ou compensation liés à l'exercice de leurs activités. Veuillez contacter ethics@clintonhealthaccess.org pour toute question ou préoccupation, ou pour signaler toute violation.

Déclaration et certification

Nous certifions par la présente, à notre connaissance :

1. Nous avons lu, compris et nous nous engageons à respecter les principes [de la politique de CHAI en matière de conflits d'intérêts](#). Nous certifions n'avoir participé à aucune manière à l'élaboration ou à la préparation d'une offre ou d'une proposition soumise par une entité.
2. Nous avons examiné nos intérêts financiers et nos emplois actuels et passés. En signant ce formulaire, nous certifions, à notre connaissance et en toute bonne foi, qu'à la date indiquée ci-dessous, nous n'avons aucun conflit d'intérêts en rapport avec cet achat.
3. Nous avons également examiné les intérêts financiers et les emplois actuels et passés de nos proches, c'est-à-dire notre conjoint ou partenaire domestique, nos frères et sœurs ou demi-frères et demi-sœurs, nos enfants (naturels ou adoptés), petits-enfants et arrière-petits-enfants, beaux-parents, c'est-à-dire beaux-parents, beaux-frères et belles-sœurs, beaux-enfants ou autres relations importantes, y compris les personnes vivant dans le même foyer que moi ou celles avec lesquelles j'ai une relation personnelle étroite, et certifions par la présente que, à notre connaissance et en toute bonne foi, à la date indiquée ci-dessous, nous n'avons aucun conflit d'intérêts en ce qui concerne le marché.
4. Si nous venions à avoir connaissance d'un conflit d'intérêts pendant la durée du contrat avec CHAI, je le signalerais à ethics@clintonhealthaccess.org

Nom et titre (en lettres majuscules) :

Date :

Signature :